



**Avis délibéré**  
**de la Mission régionale d'autorité environnementale**  
**Corse**  
**sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de Sorbo**  
**Ocagnano**

**N° MRAe  
2023-AC3**

## PRÉAMBULE

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Corse a été saisie par le maire de Sorbo Ocagnano pour avis de la MRAe sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune, l'ensemble des pièces constitutives du dossier ayant été reçues le 16 mars 2023.

Conformément aux règles de délégation interne à la MRAe (délibération du 15 avril 2021), cet avis sur l'élaboration du plan local d'urbanisme de Sorbo Ocagnano a été adopté le 16 juin 2023 en « collégialité électronique » par Sandrine Arbizzi, Jean-François Desbouis et Louis Olivier, membres de la MRAe Corse.

En application de l'article 8 du référentiel des principes d'organisation et de fonctionnement des MRAe approuvé par les arrêtés du 11 août 2020 et du 6 avril 2021 chacun des membres délibérants cités ci-dessus atteste qu'aucun intérêt particulier ou élément dans ses activités passées ou présentes n'est de nature à mettre en cause son impartialité dans le présent avis.

Cette saisine étant conforme aux dispositions de l'article R104-23 du Code de l'urbanisme relatif à l'autorité environnementale prévue à l'article L104-6 du même code, il en a été accusé réception. Conformément à l'article R104-25 du même code, l'avis doit être fourni dans un délai de trois mois.

Conformément aux dispositions de l'article R104-24 du même code, la DREAL a consulté l'agence régionale de santé de Corse qui a rendu son avis le 25 avril 2023.

Sur la base des travaux préparatoires de la DREAL et après en avoir délibéré, la MRAe rend l'avis qui suit.

***Pour chaque plan et document soumis à évaluation environnementale, une autorité environnementale désignée par la réglementation doit donner son avis et le mettre à disposition de la personne responsable et du public. Cet avis porte sur la qualité du rapport de présentation restituant l'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le plan ou document.***

***Il vise à permettre d'améliorer sa conception, ainsi que l'information du public et sa participation à l'élaboration des décisions qui s'y rapportent.***

***L'avis ne lui est ni favorable, ni défavorable et ne porte pas sur son opportunité. Le présent avis est publié sur le [site des MRAe](#) et sur le [site de la DREAL](#). Il est intégré dans le dossier soumis à la consultation du public.***

## SYNTHÈSE

Situé dans le pôle d'attraction de Bastia, la commune de Sorbo Ocagnano comptait 873 habitants en 2019. Le projet de PLU prévoit d'accueillir 235 habitants supplémentaires d'ici 2035 et projette l'ouverture à l'urbanisation de 13,9 ha, dont 8,73 ha en densification et 5,17 ha en extension. Ces ouvertures à l'urbanisation sont localisées sur trois unités bâties : Querciolo, Sorbo et Ocagnano. Un emplacement réservé est également prévu pour le projet de contournement routier entre Penta di Casinca et Cervione porté par la Collectivité de Corse.

Une grande partie des secteurs de projet du PLU est prévue en espaces stratégiques agricoles (ESA), sans que le PLU ne parvienne à atteindre l'objectif fixé par le PADDUC (608,05 ha d'ESA identifiés, contre un objectif de 636,5 ha). La MRAe recommande d'étudier d'autres variantes permettant de respecter l'objectif d'ESA et de justifier les choix in fine retenus. La MRAe recommande également de détailler la démarche conduisant à déclasser les 2/3 des ESA proposés par le PADDUC et de confirmer l'équivalence agricole des parcelles proposées à titre de compensation.

Le projet de PLU prévoit la construction de 161 logements dont 34 motivés par « l'évolution naturelle des ménages », sans plus ample explication. La MRAe recommande d'explicitier le besoin en nouveaux logements, en prenant notamment en compte les permis déjà délivrés ainsi que les logements vacants qu'il est prévu de réhabiliter.

De manière générale, l'état initial de l'environnement ne fait pas l'objet d'une analyse spécifique, qui permettrait de justifier ou d'adapter en conséquence les orientations retenues par le PLU. La MRAe recommande de réaliser un diagnostic écologique des parcelles ouvertes à l'urbanisation (aussi bien en densification qu'en extension), et de mettre en œuvre la séquence d'évitement, de réduction voire de compensation au regard des enjeux de préservation des espèces protégées et de leurs habitats.

Le dossier ne fournit pas d'analyse des impacts de l'emplacement réservé pour le projet de contournement entre Penta di Casinca et Cervione. La vocation de ce secteur, prévu pour accueillir une infrastructure routière à « 2x2 voies », aura notamment des incidences sur la consommation d'espaces naturels et agricoles, sur la biodiversité et les paysages, qui doivent être précisées dans l'évaluation environnementale stratégique du PLU, sans reporter l'intégralité de l'évaluation à l'étude d'impact ultérieure du projet.

L'analyse de la consommation d'eau potable sur la commune est imprécise tant sur les données quantitatives que sur l'interconnexion avec les autres communes. La MRAe recommande de compléter le rapport de présentation en analysant la capacité du territoire à pourvoir les populations actuelles et futures en eau potable, en tenant compte des évolutions démographiques de chacune des communes reliées au réseau et en anticipant les effets du changement climatique sur la ressource en eau.

Concernant l'assainissement, le rapport de présentation ne précise pas la conformité actuelle des deux principales stations d'épuration de la commune ainsi que l'interconnexion avec d'autres communes et l'état du milieu récepteur. La MRAe émet plusieurs recommandations associées à la gestion des eaux usées. La principale concerne la nécessité de démontrer l'adéquation de la capacité des installations de traitement actuelles à absorber les effluents liés à l'évolution démographique projetée de l'ensemble des communes raccordées.

La commune souhaite intégrer, au cœur du quartier de Querciolo, une école et de nouveaux logements. La MRAe recommande de réaliser une étude paysagère spécifique pour ce secteur couvert par une OAP, et de proposer des orientations à l'échelle communale<sup>1</sup> afin d'assurer une cohérence paysagère.

L'ensemble des recommandations de la MRAe est détaillé dans le présent avis.

<sup>1</sup> La communauté de communes à laquelle appartient Sorbo Ocagnano est par ailleurs lauréate d'un plan de paysage « Terre d'histoire, mosaïque de paysages ».

# Table des matières

PRÉAMBULE.....	2
SYNTHÈSE.....	3
AVIS.....	5
<b>1. Contexte et objectifs du projet, enjeux environnementaux, qualité de l'étude d'impact.....</b>	<b>5</b>
1.1. Contexte et nature du projet.....	5
1.2. Principaux enjeux environnementaux identifiés par la MRAe.....	7
1.3. Compatibilité avec les plans et programmes.....	7
<b>2. Analyse de la prise en compte de l'environnement et des impacts du plan.....</b>	<b>10</b>
2.1. Besoins fonciers et gestion économe de l'espace.....	10
2.1.1. <i>Justification</i> des évolutions démographiques.....	10
2.1.2. <i>Consommation d'espaces naturels</i> .....	10
2.2. Continuités écologiques et biodiversité (Natura 2000 compris).....	13
2.3. Eau potable.....	14
2.4. Assainissement.....	15
2.5. Risques naturels.....	16
2.6. Paysage.....	16

# AVIS

## 1. Contexte et objectifs du projet, enjeux environnementaux, qualité de l'étude d'impact

### 1.1. Contexte et nature du projet

La commune de Sorbo Ocagnano est située sur la façade orientale de la Corse, dans le département de Haute-Corse. De la même façon que les autres communes de la micro-région de la Casinca, Sorbo Ocagnano est composé d'un paysage montagneux à l'ouest qui descend vers une plaine littorale à l'est. La commune fait partie de la communauté de commune Castagniccia-Casinca.

En 2019, la commune comptait 873 habitants. Le nombre de résidences secondaires s'élevait à 38 %.

La proximité avec le pôle urbain de Bastia participe à l'attrait de la commune, qui ne cesse de se développer depuis les années 90, avec un taux d'accroissement moyen annuel de la population de 1,9 % entre 2013 et 2019.

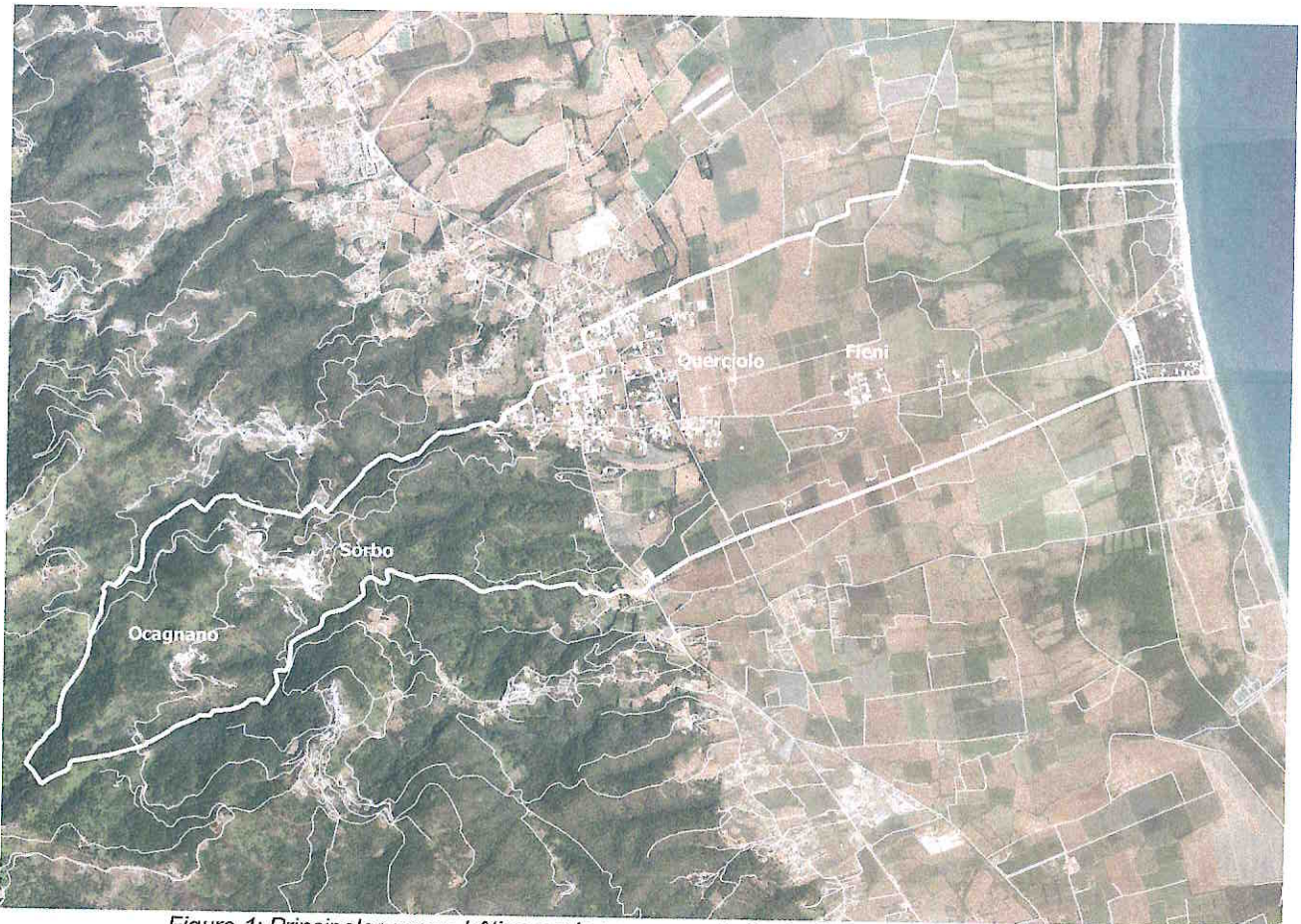


Figure 1: Principales zones bâties sur la commune de Sorbo Ocagnano, Source : DREAL

La commune comporte quatre entités urbaines : les deux villages situés sur les contreforts montagneux de Sorbo et Ocagnano, l'agglomération de Querciolo, au tissu urbain moins dense par rapport aux villages traditionnels, et le lotissement de Fieni (Bertello), le long de la D406, en direction du littoral. Ce dernier lotissement est considéré comme un secteur déjà urbanisé (SDU) selon la grille du PADDUC<sup>2</sup>.

Le projet de PLU est présenté ci-après à l'aide des figures 2 et 3 où l'on distingue le bâti existant des zones ouvertes à l'urbanisation :

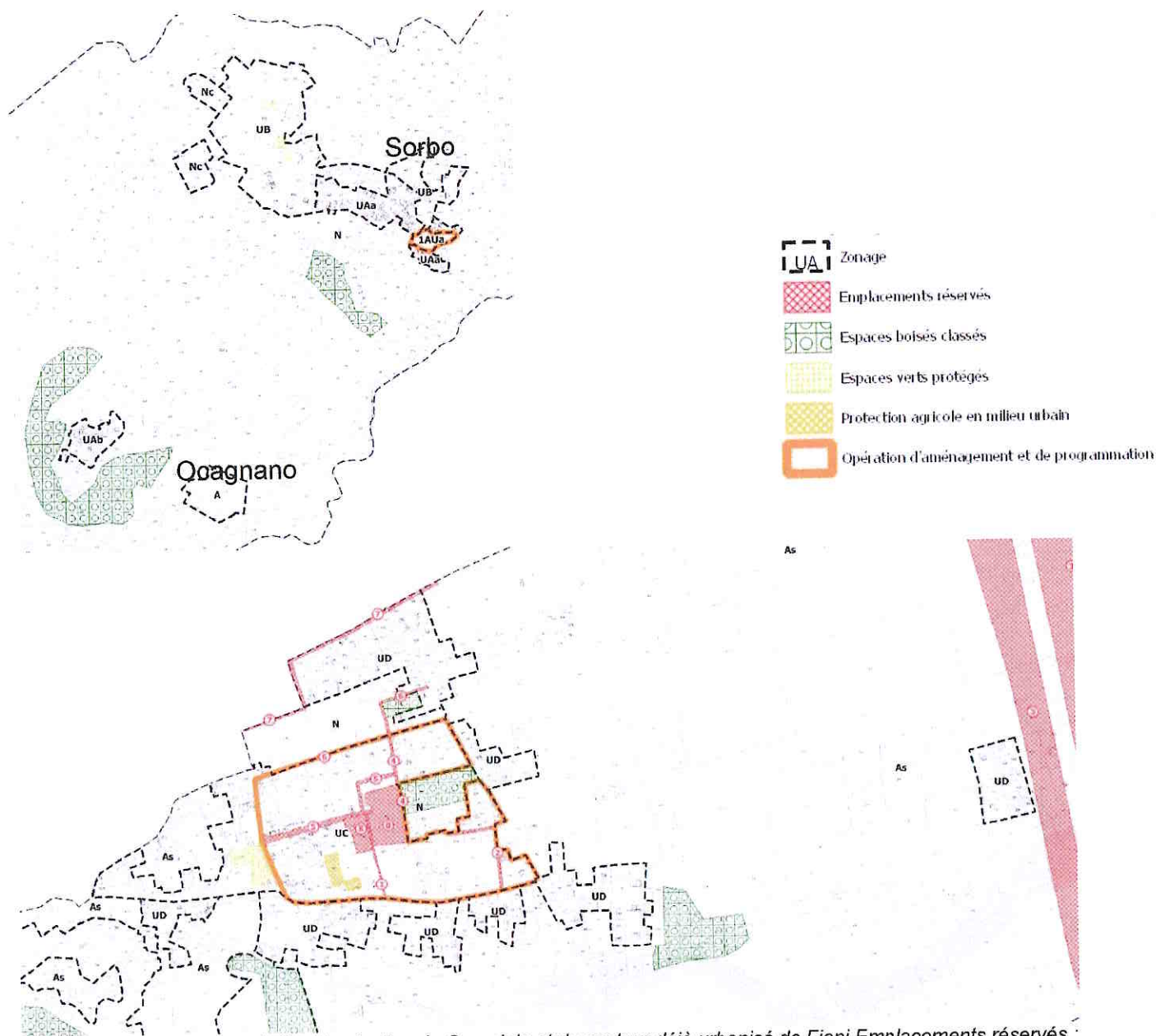


Figure 3: Plan de zonage de l'agglomération de Querciolo et du secteur déjà urbanisé de Fieni Emplacements réservés :  
 1 et 2 : Voies de desserte. 4, 5, 6 et 7: Élargissement de chemins A droite en rouge : emplacement réservé pour le contournement routier. Source dossier.

2 Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse.

L'objectif de la commune est d'atteindre 1 108 habitants en 2035, soit 235 personnes supplémentaires par rapport aux données de 2019 de l'INSEE. Pour répondre aux besoins d'accueil de la nouvelle population, le projet de PLU prévoit la construction de 161 logements (dont 18 résidences secondaires).

*Selon le dossier de PLU, cette projection nécessite une consommation de 13,9 ha, dont 8,73 ha en densification et 5,17 ha en extension. Les zones urbaines définies par le zonage du PLU sont les deux villages de Sorbo et Ocagnano, l'agglomération de Querciolo et le lotissement de Bertello.*

Le projet détaille deux orientations d'aménagement et de programmation (OAP). La première se situe au village de Sorbo et correspond à l'aménagement d'un espace public, parking et de 6 logements en R+1. L'OAP de Querciolo est plus importante et s'organise autour d'un nouveau groupe scolaire. Une densification est prévue par la construction de nouveaux logements.

Il est également prévu huit emplacements réservés. Si la plupart vont permettre des aménagements de chemins existants, le principal concerne le projet de création d'une voie de contournement<sup>3</sup> entre Penta di Casinca et Cervione portée par la collectivité de Corse.

Il convient de préciser qu'un avis de la MRAe Corse a été émis le [27 janvier 2020](#) sur un premier projet d'élaboration de PLU.

## 1.2. Principaux enjeux environnementaux identifiés par la MRAe

Au regard, d'une part, des effets attendus de la mise en œuvre du plan local d'urbanisme et, d'autre part, des sensibilités environnementales du territoire, les principaux enjeux environnementaux de la révision du PLU de Sorbo Ocagnano identifiés par la MRAe sont :

- la limitation de la consommation d'espaces naturels et agricoles ;
- la préservation du patrimoine naturel (en particulier dans sa dimension paysagère) et de la biodiversité ;
- la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau.

## 1.3. Compatibilité avec les plans et programmes

Le dossier analyse l'articulation du projet de PLU avec les principaux documents qui lui sont opposables : le PADDUC, le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de la gestion des eaux), le SRCAE (schéma régional climat air énergie).

Il précise la compatibilité du présent projet de PLU avec les différents documents cadres, notamment le SDAGE<sup>4</sup>. Par exemple, pour la prise en compte la disposition 5-05 « Limiter le ruissellement à la source (infiltration, rétention et entretien des ouvrages) », le SDAGE indique que le document d'urbanisme peut permettre de limiter l'imperméabilisation du sol via la définition d'un coefficient maximal d'imperméabilisation par sous-secteur. La commune a restreint l'imperméabilisation à 30 % de la surface de la parcelle en zone UC et 50 % en zone 1AU. Les autres zones ne sont pas concernées par cette mesure, sans que le rapport de présentation ne justifie cette différenciation, en particulier pour

3 Page 81 du rapport de présentation : « fuseau d'étude du prolongement 2x2 voies ».

4 Page 206 du rapport de présentation

la zone UD qui est similaire à la zone UC, tant sur la nature des terrains que sur le type d'occupation du sol (maisons individuelles avec jardins).

Le SDAGE incite dans cette même disposition à envisager l'infiltration à la parcelle dès le premier m<sup>2</sup> imperméabilisé. Cette disposition n'est pas évoquée dans le rapport de présentation. La MRAe note également l'absence de schéma directeur des eaux pluviales, qui est un volet du schéma directeur de l'assainissement, également manquant dans le précédent projet de PLU (point déjà identifié lors dans l'avis de la MRAe du 27 janvier 2020).

***La MRAe recommande de compléter le rapport de présentation en proposant un échéancier pour la réalisation du schéma directeur de l'assainissement, incluant le schéma directeur des eaux pluviales et en précisant comment l'infiltration à la parcelle est prise en compte dans le projet de règlement.***

Concernant le SRCAE, les deux objectifs retenus sont l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci. Ce schéma évoque notamment l'importance des réglementations thermiques adaptées au climat local pour les constructions neuves. Le projet de PLU n'indique pas les mesures qui permettront de répondre à cet objectif.

***La MRAe recommande de compléter le rapport de présentation en précisant la compatibilité du projet de PLU avec le SRCAE, notamment vis-à-vis des réglementations thermiques.***

Concernant le PADDUC, la commune a délimité dans le projet de révision, des espaces remarquables et caractéristiques (ERC) sur l'ensemble du littoral, à l'exception des campings existants.

Le PADDUC définit également un objectif quantitatif chiffré pour les espaces stratégiques agricoles (ESA), que les documents d'urbanisme locaux doivent intégrer. Cette délimitation doit se faire dans le respect des critères des ESA<sup>5</sup>. Pour la commune de Sorbo Ocagnano, le PADDUC a défini un objectif de 636,5 hectares d'ESA. Il convient de rappeler que ces espaces présentent également des habitats souvent favorables à la biodiversité et participent à l'identité paysagère de la plaine orientale.

Le rapport de présentation propose de déclasser 469,66 ha d'ESA en soustrayant les surfaces suivantes des 636,5 ha identifiés par le PADDUC :

- les zones urbaines et les activités existantes (campings),
- les ERC et les EBC,
- les zones au potentiel agricole faible : non reliée à l'eau, pente de plus de 15 %, et faible valeur agronomique faible selon les études SODETEG et de l'ODARC<sup>6</sup>.

La figure 4 ci-dessous, réalisée à titre d'information par la MRAe, met en évidence que la majorité des zones en extension et en densification (en rouge) de Querciolo est considérée comme ESA par le PADDUC.

5 Le PADDUC a identifié les espaces stratégiques agricoles selon les critères alternatifs suivants :

- le caractère cultivable (pente inférieure ou égale à 15% dans les conditions et pour les catégories d'espaces énoncées au chapitre II.B.2 p.144 du livret IV du PADDUC) et le potentiel agronomique des espaces;
- le caractère cultivable (pente inférieure ou égale à 15% dans les conditions et pour les catégories d'espaces énoncées au chapitre II.B.2 p.144 du livret IV du PADDUC) et l'équipement par les infrastructures d'irrigation ou leur projet d'équipement structurant d'irrigation des espaces.

6 Zonage agro-sylvo pastoral de Corse réalisé en 1981 par la Société d'études techniques et d'entreprises générales (SODETEG) et Office du développement agricole et rural de Corse (ODARC).

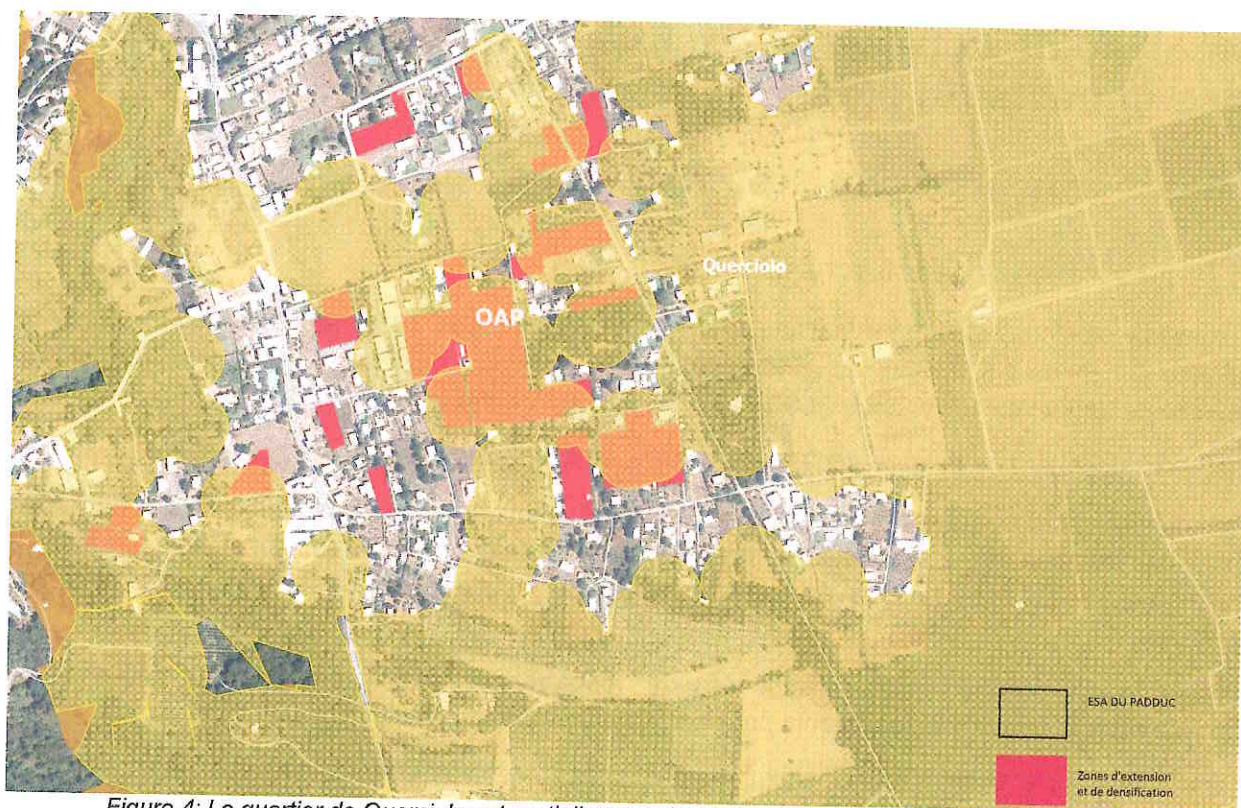


Figure 4: Le quartier de Querciolo est partiellement classé en ESA par le PADDUC Source : MRAe

La commune propose en compensation d'autres secteurs à classer en ESA. Une superficie totale de 608,05 ha, (inférieure à l'objectif du PADDUC), est ainsi avancée dans le rapport de présentation.

En l'état des documents fournis, il est impossible de vérifier si la totalité des déclassements et des compensations proposées est justifiée, en particulier vis-à-vis des critères du PADDUC.

Enfin, le rapport de présentation ne précise pas la part des ESA consommés sur les 13,9 ha proposés en extension urbaine et si d'autres variantes ont été étudiées pour limiter la consommation de ces espaces stratégiques. Il en est de même pour l'emplacement réservé au projet de contournement entre Penta di Casinca et Cervione, situé quasi intégralement en ESA.

**La MRAe recommande de compléter le rapport de présentation :**

- **en déterminant la superficie des ESA du PADDUC consommée par les extensions urbaines et l'emplacement réservé pour le projet de contournement entre Penta di Casinca et Cervione ;**
- **en étudiant d'autres variantes d'extension urbaine, dans l'objectif de respecter le critère de 636,5 ha d'ESA défini par le PADDUC et de justifier les choix retenus in fine ;**
- **en indiquant si d'autres variantes ont été étudiées avec la collectivité de Corse concernant l'emplacement réservé prévu pour le projet de contournement entre Penta di Casinca et Cervione, afin de limiter les incidences environnementales ;**
- **en justifiant de manière détaillée le déclassement de 469,66 ha d'ESA identifiés par le PADDUC et l'équivalence des nouvelles parcelles proposées à titre de compensation.**

## 2. Analyse de la prise en compte de l'environnement et des impacts du plan

### 2.1. Besoins fonciers et gestion économe de l'espace

#### 2.1.1. Justification des évolutions démographiques

La commune de Sorbo Ocagnano est attractive depuis les années 80, avec notamment un taux de croissance annuel de 4,5 % dans les années 90. Cette dynamique s'est ralentie pour atteindre un taux de croissance annuel de 1,1 % entre 2008 et 2013 puis 1,9 % entre 2013 et 2019.

En 2019, chaque ménage comprenait 2,13 personnes en moyenne.

La commune a choisi de retenir le taux annuel de 1,5 %<sup>8</sup>, identique à la période 2008-2019, conduisant à une augmentation de 235 habitants en 2035 pour atteindre 1 108 habitants. Les projections démographiques sont cohérentes avec les données INSEE<sup>9</sup> et n'amènent pas de remarques de la part de la MRAe.

Le dossier de PLU précise l'évolution de la taille des ménages, estimée à 1,97 habitants / logement en 2035. Cela représenterait 119 logements principaux à construire.

La commune intègre également au projet la construction de 18 résidences secondaires, soit 15 %. Cette répartition principales/secondaires est de nature à réduire le pourcentage de résidences secondaires sur la commune, actuellement de 38 %.

La commune estime également que 11 logements actuellement vacants pourront être réhabilités (représentant 15 % de la totalité des logements vacants sur la commune). On peut s'interroger sur le fait de ne pas soustraire ces réhabilitations de logements vacants aux 119 logements à construire. A cela s'ajoutent 34 logements justifiés par « l'évolution des ménages » sans autre explication dans le dossier.

Ainsi, la commune propose un total de 161 logements à construire dont 45 logements non justifiés. Le dossier n'évoque pas les permis de construire déjà accordés mais dont la construction n'est pas encore effective.

***La MRAe recommande de réévaluer le besoin de logements à construire en prenant en compte les logements vacants réhabilités et les permis de construire déjà accordés, et d'explicitier la notion d'« évolution des ménages » conduisant à un besoin de 34 logements.***

#### 2.1.2. Consommation d'espaces naturels

Afin de définir le besoin de superficie pour accueillir de nouvelles populations et programmations, la commune a défini une moyenne de 830 m<sup>2</sup>/logement. A cela sont ajoutés 2 ha pour le groupe scolaire et 2 ha d'infrastructures foncières comme la voirie. L'ensemble des besoins en extension (5,17 ha) et en densification (8,13 ha)<sup>10</sup> est de 13,9 ha pour la commune. La MRAe note une réduction des espaces ouverts à l'urbanisation par rapport à l'avis en date du 27 janvier 2020.

<sup>8</sup> Rapport de présentation, p.188.

<sup>9</sup> Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-2B286#chiffre-cle-1>

<sup>10</sup> Le total ne correspond pas à l'addition des chiffres présentés, mais ce sont les chiffres du bureau d'études

Toutefois, le dossier ne comporte pas de cartes superposant les zones U et AU du PLU avec l'enveloppe urbaine existante de la commune. Ainsi, il est difficile de distinguer les zones en extension urbaine des zones en densification.

Selon le rapport de présentation, la consommation d'espaces a été de 10,95 ha entre 2011 et 2021, dont 90 % au détriment d'espaces agricoles. La loi « Climat et Résilience »<sup>11</sup> fixe avec l'objectif zéro artificialisation nette des sols (ZAN), une première échéance de limitation de consommation à 50 % d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) de la décennie précédente, à l'horizon 2031. Ainsi, l'objectif de Sorbo Ocagnano serait de ne pas dépasser une consommation de 5,47 ha de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Le plan d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU le détaille notamment dans le graphisme ci-dessous :

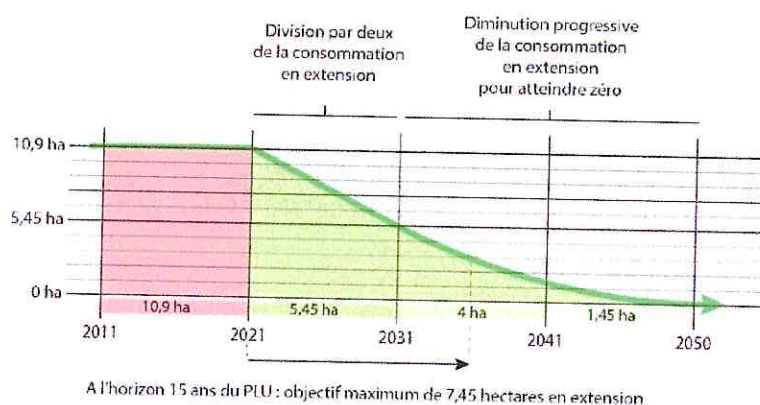


Figure 5 : Trajectoire de consommation d'espaces pour la commune de Sorbo Ocagnano, issue du PADD

Le PLU explique que les parcelles en densification seront prioritaires par rapport aux extensions urbaines. Cependant, l'analyse des dents creuses<sup>12</sup> se limite à leur délimitation, sans précisions sur le type d'occupation du sol et leur potentialité de densification. L'état initial des 8,13 ha de parcelles proposées en densification (agricole, naturel, en friche, anthropisé etc.) n'est pas précisé. A titre d'exemple, la figure 6 ci-après montre une parcelle en densification<sup>13</sup>, potentiellement à vocation agricole.

<sup>11</sup> Article L194 de la Loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021.

<sup>12</sup> Page 116 du rapport de présentation

<sup>13</sup> Également incluse dans l'OAP du quartier de Querciolo



Figure 6: Agglomération de Querciolo, zone considérée comme dent creuse par le projet de PLU.

Le secteur qui concentre le plus d'ouvertures à l'urbanisation est l'agglomération de Querciolo avec une superficie d'environ 8 ha (dont 2 ha pour le groupe scolaire). L'OAP affiche l'objectif de construire le groupe scolaire au centre du quartier ainsi que des logements collectifs ou individuels dans les dents creuses environnantes, avec des liaisons piétonnes.

L'OAP du village de Sorbo (0,4 ha) prévoit l'aménagement d'un parking et de 6 logements collectifs dans la partie basse du village. L'imperméabilisation du sol est de 50 % au maximum (bâti, piscine, terrasses etc.) et les espaces verts doivent représenter au moins 30 %. L'OAP reste cependant très succincte sur les mesures paysagères et écologiques à mettre en place (voir chapitre 2.2 du présent avis).

Même si la MRAe note un projet de préservation d'espaces boisés classés, notamment au sein de Querciolo, aucune méthodologie n'est exposée dans le rapport d'évaluation environnementale pour justifier le choix des parcelles ouvertes à l'extension urbaine au regard des enjeux environnementaux. En effet, le dossier ne présente pas d'éléments d'analyse à l'échelle des parcelles et n'argumente pas que le scénario retenu est celui présentant le moindre impact<sup>14</sup>.

***Le MRAe recommande de compléter le rapport de présentation, par une analyse argumentée permettant de justifier, au regard des enjeux environnementaux, le choix des extensions d'urbanisation et des parcelles identifiées en densification. Sur la base de cette analyse, la MRAe recommande, le cas échéant, d'ajuster les zones ouvertes à l'urbanisation.***

## 2.2. Continuités écologiques et biodiversité (Natura 2000 compris)

Il existe deux zones Natura 2000 sur la commune de Sorbo-Ocagnano : le « Grand herbier de la côte orientale » et « Mucchiatana » qui s'articule autour du delta du Golo et du système dunaire littoral. Ce

<sup>14</sup> Il s'agit d'une exigence de l'article R122-20 du code de l'environnement (en particulier le 4°)

dernier est extrêmement vulnérable et subi une pression anthropique continue. Selon l'INPN<sup>15</sup>, les populations de Tortues d'Hermann sont notamment fragilisées à cause de leur contact avec le public (ramassage) et l'entretien par gyrobroyage. Ce site est également une zone d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF). Le camping Albertini est situé dans cette zone.

Même si le PLU prévoit de protéger le front de mer par un classement spécifique interdisant la constructibilité en bord de mer<sup>16</sup> (en particulier les zones Nt concernant le camping), le règlement autorise les affouillements et exhaussements du sol. Le rapport de présentation ne précise ni les mesures permettant de limiter les incidences de ces éventuelles interventions en site Natura 2000 ni les effets indirects des activités touristiques sur ces habitats particulièrement vulnérables.

A l'ouest de la commune, la ZNIEFF « Hauts maquis pré-forestiers des collines orientales de la Castagniccia » s'étend à partir des piémonts et recouvre le village d'Ocagnano et partiellement celui de Sorbo. Même si l'OAP de Sorbo est situé en dehors de la ZNIEFF, le rapport de présentation ne présente pas d'analyse de cet état initial et de l'impact de l'ouverture d'urbanisation sur ces habitats particulièrement favorables à l'avifaune.



Figure 7: Zone Natura 2000 et ZNIEFF sur la commune de Sorbo Ocagnano

L'ensemble de l'agglomération de Querciolo est concernée par la présence potentielle de Tortues d'Hermann. Cette espèce protégée est considérée comme une espèce dite « parapluie » à l'échelle insulaire. Sa présence est souvent synonyme d'habitats favorables pour d'autres espèces protégées, en particulier au niveau de la flore et de l'avifaune. La base de données OpenObs<sup>17</sup> confirme le contact

15 Inventaire national du Patrimoine Naturel

16 OAP Trame Verte et Bleue

17 [https://openobs.mnhn.fr/openobs-hub/occurrences/search?q=%28dynamicProperties\\_municipality%3ASorbo-Ocagnano%29+AND+%28dynamicProperties\\_diffusionGP%3A%22true%22%29#tab\\_mapView](https://openobs.mnhn.fr/openobs-hub/occurrences/search?q=%28dynamicProperties_municipality%3ASorbo-Ocagnano%29+AND+%28dynamicProperties_diffusionGP%3A%22true%22%29#tab_mapView)

de plusieurs espèces protégées sur la commune. Cependant, aucun inventaire n'a été réalisé sur les zones d'ouvertures à l'urbanisation de la commune afin de déterminer la présence de cette espèce ou d'autres espèces vulnérables ou protégées, ou si ces zones constituent des habitats préférentiels de ces dites espèces. Il en est de même pour l'emplacement réservé au projet de contournement entre Penta di Casinca et Cervione.

La MRAe rappelle que la destruction et l'altération des habitats ou de spécimens d'espèces protégés sont interdites, conformément à l'article L411-1 du code de l'environnement. A défaut de prise en compte de ces enjeux à l'échelle du PLU, ils seront intégralement reportés à l'échelle du projet en se privant de la réflexion stratégique de planification qui relève du document d'urbanisme.

La commune est également concernée par la trame écologique de basse altitude le long du littoral<sup>18</sup>. Une OAP trame verte et bleue est prévue. Si celle-ci prévoit des mesures imposant des clôtures poreuses afin de préserver la circulation des espèces, les mesures restent d'ordre général sans préciser les modalités de mise en œuvre (exemple : « privilégier la gestion écologique des jardins »).

Le dossier ne fournit pas d'analyse sur l'impact de l'emplacement réservé pour le projet de contournement entre Penta di Casinca et Cervione. La vocation de ce secteur, prévu pour accueillir une infrastructure routière à « 2x2 voies », aura des conséquences sur le déplacement des espèces d'ouest en est, d'autant plus prononcé compte tenu du caractère naturel ou agricole des parcelles concernées. L'évaluation environnementale stratégique du PLU mérite d'être complétée sur ce point.

#### **La MRAe recommande de compléter l'évaluation environnementale :**

- **en précisant les mesures envisagées pour éviter et réduire les incidences sur le site Natura 2000 « Mucchiatana » au regard des possibilités offertes par le règlement en zone « Nt » et des activités liées au camping Albertini ;**
- **en réalisant des inventaires floristiques et faunistiques sur les zones de projet du PLU, en particulier les zones ouvertes à l'urbanisation et l'emplacement réservé au projet de contournement routier**
- **puis en déclinant la séquence d'évitement, de réduction voire de compensation des incidences au regard des enjeux de préservation des espèces protégées (habitats compris, en particulier sur les secteurs situés en ZNIEFF) et de la trame verte du littoral.**

### 2.3. Eau potable

Selon le rapport de présentation, la commune de Sorbo Ocagnano est alimentée en eau potable principalement par le forage de Cervione (144 m<sup>3</sup>). En cas de besoin, la commune bénéficie également du forage d'Ocagnano (78 m<sup>3</sup>/jour) et des sources de Pinzi (60 m<sup>3</sup>/jour).

Il existe également les sources de Funta suprana et suttana alimentant le hameau d'Ocagnano. Selon l'ARS, les périmètres de protection de ces sources n'ont pas été intégrés en tant que servitude d'utilité publique dans le règlement du PLU.

Le dossier de PLU n'intègre pas d'éléments sur la qualité de l'eau<sup>19</sup>. Concernant la consommation quantitative d'eau potable, le rapport ne fournit aucune donnée chiffrée sur la situation actuelle. Dans

<sup>18</sup> Annexe 5 du PADDUC. Trame verte et bleue

<sup>19</sup> Rapport du 25 avril 2023, l'ARS précise que l'eau présente une qualité satisfaisante.

cette situation, il est donc impossible d'évaluer si les ressources de la commune seront suffisantes pour pourvoir aux besoins de la population en 2035. Le réseau d'eau potable étant intercommunal, l'analyse des besoins projetés devra prendre en compte l'évolution démographique des communes reliées au réseau ainsi que les effets du changement climatique sur la ressource en eau.

***La MRAe recommande de compléter le rapport de présentation en analysant la capacité du territoire à pourvoir les populations actuelles et futures en eau potable, en tenant compte des évolutions démographiques de chacune des communes reliées au réseau et en anticipant les effets du changement climatique sur la ressource en eau.***

## 2.4. Assainissement

Selon le rapport de présentation, le réseau d'assainissement est composé de trois unités de traitement : la station de dépollution de Castellare-di-Casinca, d'une capacité de 16 000 équivalent-habitants (EH), l'unité décanteur-digesteur de Porri d'une capacité de 200 EH et la station nord de Loreto, dont la capacité n'est pas précisée.

Le rapport de présentation ne précise pas la localisation des différentes installations et ne liste pas les communes reliées aux stations de Castellare-di-Casinca et de Loreto. La charge totale actuellement traitée par ces stations n'est pas précisée. Il n'est également pas possible, en l'état des documents fournis, de s'assurer de la capacité de ces stations à traiter l'ensemble des effluents au regard des évolutions démographiques des communes utilisant ces deux installations de traitement des eaux usées.

Concernant le fonctionnement des unités de traitement, les données datent de 2012 et ne reflètent donc pas l'état actuel des équipements. En outre, aucune information n'est présentée concernant l'état initial des milieux récepteurs.

Bien qu'une cartographie du réseau collectif de Querciolo soit présentée, le dossier n'explique pas la situation d'assainissement actuelle pour les villages de Sorbo et Ocagnano, en particulier s'ils sont raccordés au réseau collectif ou s'ils disposent d'un système autonome. Le règlement du PLU évoque un raccordement à terme (sans préciser d'échéances) à l'assainissement collectif pour l'ensemble des zones AU, UA, UB et UC de ces trois secteurs et l'obligation d'un système autonome en zone UD (le hameau de Fieni). Les travaux de raccordement sont en cours pour Querciolo.

En cas de difficulté à se raccorder au réseau collectif (distance supérieure à 100 mètres), le règlement ouvre la possibilité d'avoir un système autonome. Le rapport de présentation<sup>20</sup> évoque une carte des aptitudes sols en annexe mais qui n'est finalement pas présente dans le dossier transmis. Ce manque d'informations relative aux systèmes autonomes se retrouve directement dans la notice des annexes sanitaires où le chapitre spécifiquement consacré indique : « à compléter ».

***La MRAe recommande de compléter le rapport de présentation :***

- ***en réalisant une cartographie des zones de la commune actuellement raccordées au réseau collectif (en précisant l'unité de traitement associée) et des zones en assainissement non-collectif ;***
- ***en évaluant la capacité de chaque unité de traitement à traiter l'ensemble des effluents à horizon 2035 en tenant compte des évolutions démographiques projetées de l'ensemble***

<sup>20</sup> Page 318 du rapport de présentation

**des communes raccordées, et en précisant la conformité des unités de traitement collectives ainsi que leurs incidences sur les milieux récepteurs ;**

- **en précisant la carte d'aptitude des sols et en indiquant la conformité des systèmes autonomes, le cas échéant leurs incidences sur le milieu naturel et les mesures pour y remédier.**

## 2.5. Risques naturels

La commune de Sorbo Ocagnano est couverte par le plan de prévention des risques inondation (PPRI) des bassins versants du Golo et de la Casinca datant de 2021. Le zonage du PPRI montre qu'aucune des zones urbaines ne se situe en zone inondable réglementée. Cependant, l'ensemble des campings se situent en zone rouge et orange et devront ainsi respecter le règlement du PPRI.

Concernant le risque de submersion marine, le rapport de présentation ne mentionne pas le porter à connaissance en date du 11 juillet 2022<sup>21</sup>. Il n'est donc pas possible en l'état de s'assurer que le règlement intègre la doctrine élaborée à l'échelle régionale sur la prise en compte de ce risque .

La commune subit également l'aléa amiante environnementale. L'amiante environnemental<sup>22</sup> est un minéral naturel contenu dans les serpentinites, présentes en Haute-Corse. L'aléa<sup>23</sup> se situe sur le village de Sorbo, notamment sur l'OAP et d'autres parcelles ouvertes à l'urbanisation. Même si l'aléa est classé comme faible, le projet de PLU ne prévoit aucune mesure de protection vis-à-vis de l'amiante dans l'ouverture des zones constructibles. Selon l'avis de l'ARS, le règlement devrait être complété par des mesures de prévention notamment lors des travaux.

**La MRAe recommande de compléter le règlement en intégrant le porter à connaissance du 11 août 2022 relatif à la prise en compte du risque de submersion marine et des mesures de prévention en cas d'interventions en milieu amiantifère sur le village de Sorbo.**

## 2.6. Paysage

La commune de Sorbo Ocagnano présente une mosaïque de paysages : de la moyenne montagne au littoral, en passant par la plaine alluviale particulièrement large (7 km). Elle fait partie de l'ensemble paysager de la Casinca.

En 2019, la communauté de communes Castagniccia-Casinca a été déclarée lauréate de l'appel à projet pour un plan de paysage « Terre d'histoire, mosaïque de paysages ». Cette information n'est pas présente dans le dossier.

Dans un secteur sensible à l'échelle communale, l'OAP de Querciolo ne comporte aucune étude d'insertion paysagère. Elle présente uniquement des orientations sans précision sur l'intégration paysagère des aménagements projetés (trottoirs, voie cyclable, zones plantées, haies vives....). Il en est de même pour la volumétrie des futurs bâtiments (école comprise) dans un quartier exclusivement composé de maisons individuelles en R+1+ combles.

21 <https://www.haute-corse.gouv.fr/la-submersion-marine-a4520.html>

22 Le risque lié à l'amiante naturel s'exprime lorsque les fibres sont remuées ou brisées.

23 Probabilité d'occurrence de minéraux amiantifères comportant 4 niveaux, absence, faible, moyenne et forte

Le règlement des zones est également succinct. A titre d'exemple, les toits terrasses et les toits en pentes sont acceptés, et toute couleur d'enduit de façade est autorisée.

Enfin, le rapport de présentation ne présente aucune analyse des enjeux, voire étude d'insertion paysagère pour le projet de contournement entre Penta di Casinca et Cervione.

**La MRAe recommande de compléter l'évaluation environnementale par :**

- ***une étude d'insertion paysagère, dont les enjeux et principes pourront être traduits dans l'OAP de Querciolo ;***
- ***des mesures au sein du règlement afin d'assurer une cohérence paysagère des futures zones à urbaniser ;***
- ***une analyse des incidences sur le paysage de l'emplacement réservé pour le projet de contournement entre Penta di Casinca et Cervione, et les mesures d'évitement, de réduction voire de compensation envisagées.***

